

34.—Municipalités, selon la désignation officielle et le classement statistique, par province, 1^{er} janvier 1964

Municipalités	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Total
DÉSIGNATION OFFICIELLE¹											
Municipalités locales.....	100	25	66	100 ²	1,678	940	197	790	309	128	4,333
<i>Corporations</i>
<i>métropolitaines</i>	1 ⁴	1 ⁵	1 ⁶	3
<i>Cités</i>	2	1	3	7	63	32	9	11	9	32	169
<i>Villes</i>	51 ⁷	7	39	20	178	158	36	120	90	4	703
<i>Villages</i>	47 ⁸	17	...	1	323	157	41	363	162	62	1,178
<i>Municipalités rurales</i> ⁹	24	73 ³	1,108	592 ¹⁰	110 ¹¹	296 ¹²	48 ¹³	30 ¹⁴	2,280
Comtés (Québec et Ontario)	75 ¹⁵	38	113
Total, municipalités constituées	100	25	66	100	1,753	978	197	790	309	128	4,446
CLASSEMENT STATISTIQUE²											
Dans les zones métropolitaines.....	2	...	3	5	121	74	17	...	10	20	252
<i>Urbaines</i> ¹⁶	2	...	2	3	103	45	9	...	5	8	177
<i>Rurales</i>	1	2	18	29	8	...	5	12	75
Autres, urbaines.....	98	25	40	25	467	303	78	494	256	90	1,876
Autres, rurales.....	23	70	1,090	563	102	296	43	18	2,205
<i>Semi-urbaines</i>	49 ¹⁷	49
<i>Autres</i>	23	70	1,090	514	102	296	43	18	2,166
Comtés (Québec et Ontario)	75	38	113
Total, municipalités constituées	100	25	66	100	1,753	978	197	790	309	128	4,446

¹ Municipalités groupées suivant la catégorie officielle à laquelle elles appartiennent et qui donne une idée de leur importance et de leur genre (voir renvoi 9). ² Municipalités groupées suivant la classification établie par les Conférences fédérales-provinciales au sujet de la statistique municipale et destinée à ranger les municipalités dans des groupes comparables pour fins statistiques. ³ Y compris les 57 districts d'aménagements publics; sans les commissions. ⁴ La Corporation métropolitaine de Montréal. ⁵ La Municipalité du Grand-Toronto. ⁶ La Corporation métropolitaine du Grand-Winnipeg. ⁷ Désignées par la province comme villes (45), districts ruraux (4) et districts d'aménagements publics (2); toutes relèvent de la même loi. ⁸ Classées par la province «conseils communautaires». ⁹ La désignation varie selon la province. ¹⁰ Y compris les 18 districts d'aménagement. ¹¹ Y compris les trois circonscriptions autonomes appelées «municipalités suburbaines»; sans les districts de gouvernement local non constitués. ¹² Sans les 12 districts d'aménagements publics non constitués. ¹³ Y compris les 26 municipalités de comté; sans les 51 districts d'aménagement non constitués ni les trois régions spéciales. ¹⁴ Sans les 276 districts d'aménagement non constitués ni les deux districts locaux. ¹⁵ Y compris la Corporation interurbaine de l'île Jésus (autrefois le comté Laval). ¹⁶ Y compris les municipalités que le recensement de 1961 incluait en tout ou en partie dans les zones métropolitaines et dont les chiffres sont révisés pour tenir compte des annexions, etc. Sont comprises dans les «zones urbaines» la Corporation métropolitaine de Montréal, la Municipalité du Grand-Toronto et la Corporation métropolitaine du Grand-Winnipeg. ¹⁷ Classées suburbaines et semi-urbaines par les autorités provinciales.

Section 4.—Commissions royales fédérales et provinciales

Commissions royales fédérales.—Les commissions royales établies du 1^{er} mai 1963 au 30 avril 1964 en vertu de la Partie I de la loi fédérale sur les enquêtes sont indiquées dans la liste ci-dessous qui continue celles qui figurent dans les *Annuaire*s précédents depuis l'édition de 1940 (pp. 1137-1146). Les commissions établies entre le 30 avril 1964 et la mise sous presse sont indiquées dans la liste des nominations officielles, chapitre XXVIII, Partie IV.

<i>Nature de la Commission</i>	<i>Commissaire en chef</i>	<i>Date d'établissement</i>
Faire enquête et rapport sur l'état actuel du bilinguisme et du biculturalisme au Canada, etc.	ANDRÉ LAURENDEAU } DAVIDSON DUNTON }	19 juillet 1963
Faire enquête et rapport sur certains problèmes ayant trait à l'Administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies.	Son honneur le juge HAROLD W. POPE.....	21 déc. 1963